

Note d'information fédérale

février 2006 - n° 166

1 Décisions du comité directeur

Le comité directeur, réuni le samedi 4 février 2006 au siège de la FFSA, a pris les décisions suivantes :

- **Désignation de la régates nationale de sélection "aviron adapté" 2006**

Les courses de sélection pour les rameurs handicapés désireux de représenter la France au championnat du monde 2006 se dérouleront les 3 et 4 juin 2006 sur le lac des Vieilles Forges lors des Championnats de zone Nord-Est organisés par le comité départemental des Ardennes.

- **Désignation des organisateurs des régates nationales 2007**

L'organisation des régates nationales 2007 a été confiée aux clubs suivants :

Championnats de France junior et senior bateaux courts du 13 au 15 avril 2007 : Armagnac Aviron Club (Cazaubon-Barbotan).

Championnats de France UNSS et FFSU les 19 et 20 mai 2007 : Régates Mâconnaises.

Championnats de France minime et senior bateaux longs du 29 juin au 1^{er} juillet 2007 : Aviron Club de Bourges.

Championnats de France cadet et junior bateaux longs du 6 au 8 juillet 2007 : Club des Sports Nautiques de Brive.

Créteur national les 21 et 22 juillet 2007 : Club d'Aviron de Vichy.

Championnats de France d'aviron de mer : Société Nautique de la Baie de Saint-Malo. Pour éviter des gros coefficients de marée, ils se dérouleront le 6 octobre 2007 au lieu du 13 octobre prévu initialement.

- **Date de la Coupe de France 2007**

La date de Coupe de France 2007 a été fixée aux 28 et 29 avril.

- **Règlement médical**

Le règlement médical de la FFSA a été modifié. Il figure sur le site internet de la FFSA : La Fédération > Textes réglementaires de la FFSA > Règlement intérieur et annexes > Annexe 4.

- **Codes des régates**

Quelques modifications ont été apportées aux codes des régates mer et rivière. Elles concernent le remplacement de l'expression "service médical" par "service de secours" lors de l'organisation de régates ainsi que les barèmes de sanctions.

Les nouveaux textes figurent sur le site internet de la FFSA : La Fédération > Textes réglementaires de la FFSA > Règlement intérieur et annexes > Annexe 7.1 et Annexe 7.2

- **Grande Médaille d'Or**

La Grande Médaille d'Or de la FFSA 2005 a été attribuée à Jean Porte qui a été notamment vice-président de la FFSA de 1993 à 2005. La Grande Médaille d'Or lui sera remise le 18 mars lors de l'assemblée générale de la FFSA à Toulouse.

- **Circuit "Randon'Aviron EDF 2006"**

Deux manifestations supplémentaires ont été rajoutées pour figurer dans le circuit des randonnées "Randon'Aviron EDF 2006". La liste complète des manifestations peut être consultée sur le site de la FFSA : Pratiquer l'aviron > La randonnée > Randon'Aviron EDF.

- **Label Ecole Française d'Aviron**

Une liste complémentaire de clubs ayant satisfait aux critères de l'Ecole Française d'Aviron 2006 a été approuvée. La liste complète peut être consultée sur le site internet de la FFSA : Espace club > Ecoles Françaises d'Aviron.

- **Challenge des jeunes rameurs**

Le challenge des jeunes rameurs de la ligue de Provence-Alpes a été labellisé ce qui porte à 13 le nombre de challenges en 2006. La liste complète des challenges jeunes rameurs mis en place cette année peut être consultée sur le site internet de la FFSA : Espace club > Challenge des jeunes rameurs.

- **Changement de dénomination**

L'Aviron Club de Laragou se dénomme dorénavant le Montpitol Aviron Club du Laragou (Midi-Pyrénées).

- **Mise en sommeil**

Aviron Mézois (Languedoc Roussillon)

- **Radiation**

Cercle Aviron de la Loire (Centre).

2 Trophée Randon'Aviron EDF

Le trophée Randon'Aviron EDF 2005 a été remporté par le Cercle de l'aviron de Lyon. Ce trophée récompense le club dont la totalité des rameurs a parcouru le plus grand nombre de kilomètres sur l'ensemble des manifestations du circuit. Le classement du trophée Randon'Aviron EDF figure sur le site internet de la FFSA : Pratiquer l'aviron > La randonnée > Randon'Aviron EDF > Trophée Randon'Aviron EDF.

Par ailleurs, 24 clubs ont été récompensés pour avoir parcouru plus de 1 000 km sur l'eau à l'occasion du circuit Randon'Aviron 2005.

3 Lionel Girard élu membre de la commission aviron pour tous de la FISA

Le Conseil de la Fédération Internationale des Sociétés d'Aviron a élu Lionel Girard membre de la commission aviron pour tous. Lionel Girard rejoint les quatre français qui siègent déjà aux instances de la FISA : Jean-Christophe Rolland, président de la commission des athlètes et membre du comité exécutif, Alain Lacoste, président de la commission médicale, Denis Masegla, président de cette même commission aviron pour tous, et Michel Doutré, membre de la commission des arbitres.

4 Le mondial d'aviron de mer 2007 en France

Le Conseil de la Fédération internationale des Sociétés d'Aviron (FISA) a décidé, lors de sa réunion des 21 et 22 janvier 2006, de créer en 2007 un championnat du monde d'aviron de mer et d'en confier l'organisation à la France. La date est fixée aux 22 et 23 septembre 2007. Un appel à candidatures pour l'organisation de ce championnat sera prochainement lancé auprès des ligues maritimes.

Ce championnat prend la suite du challenge mondial d'aviron de mer qui est organisé chaque année sous l'égide de la FISA depuis 2001.

5 Fête du nautisme

En 2006, la Fête du nautisme se déroulera le week-end des 13 et 14 mai.

Cet événement est en priorité destiné au grand public. Le printemps est la période idéale pour attirer de nouveaux pratiquants. Nous engageons vivement les associations à prendre part à cette fête pour assurer la promotion des clubs et celle de l'aviron en général. Les manifestations organisées durant ce week-end peuvent prendre place dans cette fête du nautisme quel que soit le public auxquelles elles s'adressent.

Vous trouverez ci-joint une brochure de présentation de la Fête du nautisme. Des renseignements complémentaires sont disponibles sur le site internet : www.fetedunautisme.com ou par téléphone au : 0 820 820 154.

6 Cotisation au titre de la formation professionnelle

Les associations ayant employé au moins un salarié, en CDI ou CDD, à temps partiel ou à temps plein, au cours de l'année 2005 doivent acquitter leur contribution au financement de la formation professionnelle auprès d'un organisme collecteur (OPCA). Cette contribution permet ensuite à l'employeur d'obtenir des financements pour la formation de ses salariés.

Des imprimés de déclaration ont été envoyés directement aux employeurs par les OPCA. La FFSA vous invite à désigner avant le 1^{er} mars 2006 AGEFOS PME comme organisme collecteur, un protocole d'accord ayant été signé au plan national avec cet OPCA dont les antennes régionales peuvent vous conseiller.

Pour plus de renseignements, contacter le service formation de la FFSA

FÉDÉRATION FRANÇAISE DES SOCIÉTÉS D'AVIRON

17, boulevard de la Marne, 94736 Nogent sur Marne Cedex

www.avironfrance.asso.fr - e-mail : ffsa@avironfrance.asso.fr - Tél. : 01 45 14 26 40 – Fax : 01 48 75 78 75